

Paris, le 20 novembre 2009

Vivendi récompensé pour ses initiatives en faveur de l'actionnariat salarié

Vivendi a reçu le deuxième prix « CAC 40 » et les prix « Dispositifs d'actionnariat salarié » et « Communication avec les actionnaires salariés » lors du salon Actionaria¹. Ces trois distinctions, remises sous l'égide du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, récompensent les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.

Depuis 1996, Vivendi procède chaque année à une augmentation de capital réservée aux salariés, comprenant une décote par rapport au cours de l'action et un abondement. Depuis 2008, le groupe a mis en place un programme d'actionnariat salarié à effet de levier et capital garanti. En 2009, en raison de la crise boursière et des possibles effets de défiance, ce plan a bénéficié, outre la garantie de capital, d'une garantie de rendement minimum. Vivendi a ainsi offert aux salariés le choix d'un actionnariat sans risque et un véritable partage de la valeur.

Déclaration de Stéphane Roussel, Directeur des Ressources Humaines : « *Vivendi est particulièrement fier de recevoir ces trois prix qui reflètent son engagement à partager les résultats de l'entreprise avec ses salariés. Notre groupe ambitionne de développer l'actionnariat salarié et entend, pour ce faire, continuer à innover en la matière.* »

A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Maroc Telecom (numéro un marocain de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la télévision payante) et NBCU (20% du leader américain de la TV et du cinéma).

En 2008, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 25,4 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards. Présent dans 77 pays, il compte environ 43.000 collaborateurs. www.vivendi.com

¹ ces prix sont patronnés par la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés (FAS), Altedia, La Tribune et Actionaria.